



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

centres médico-sociaux

Question écrite n° 121246

Texte de la question

Mme Maryse Joissains-Masini appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les appartements de coordination thérapeutiques devenus des établissements médico-sociaux dans le cadre de la loi de 2002. Ce dispositif innovant propose une prise en charge médico-psycho-sociale et permet de décroiser les pratiques et d'apporter des réponses concrètes à l'urgence sociale. Plus efficaces, plus humains et moins coûteux que de longues prises en charge hospitalière, les ACT permettent une insertion durable des malades, tant sur le plan social que sur le plan professionnel. Par ailleurs, les ACT sont transférables pour des personnes souffrant d'autres pathologies sévères, c'est pourquoi la création de 1000 places supplémentaires en ACT d'ici à 2010 est indispensable pour répondre à l'urgence sociale. Elle lui demande de lui indiquer sa position en la matière.

Données clés

Auteur : [Mme Maryse Joissains-Masini](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (14^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121246

Rubrique : Institutions sociales et médico-sociales

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mars 2007, page 3085